



## ASSURANCE DE PRÊTS EN CAPITAL INITIAL AVEC DES COTISATIONS CONSTANTES

Pour les employés, ouvriers, fonctionnaires, artisans et commerçants, professions non sédentaires, de moins de 45 ans dont l'emprunt à garantir est inférieur à 1 000 000 €

### Caractéristiques

- 2 formules de garanties** : - Décès et PTIA  
- DC, PTIA, ITT, IPT, avec IPP en option
- ITT, IPT** : prise en charge forfaitaire de la totalité des échéances garanties du prêt sans tenir compte de la perte de revenus
- 3 franchises au choix** : 30 (hors DROM), 90 ou 180 jours
- IPP** : prise en charge de 50 % des échéances garanties en ITT

### Avantages

- Produit**
  - Couverture des affections dorso-vertébrales et troubles psychiatriques incluse et sans condition d'hospitalisation
  - La cotisation d'assurance reste identique** pendant toute la durée du prêt
  - Irrévocabilité des garanties et maintien du tarif
  - Sports à risques : **aucune exclusion** des sports amateurs, sauf ceux limitativement listés qui doivent être déclarés préalablement / Les baptêmes et initiations encadrés par un moniteur diplômé sont couverts sans déclaration préalable.
  - Temps partiel thérapeutique : prise en charge de 50 % des échéances garanties en ITT, dans la limite de 180 jours à compter de la reprise partielle d'activité
- Tarif**
  - Exonération du paiement des cotisations ITT, IPT et IPP en cas d'arrêt de travail indemnisé et ce durant toute la période de prise en charge
  - Abattement tarifaire** à partir de 100 000 € de capitaux assurés pour les assurés de moins de 50 ans
  - Tarifs non segmentés : la profession n'est pas un critère tarifant (sauf professions à risques)
  - Réductions** : - Pour les couples : 5 % sur chacun des assurés  
- Pour les fumeurs : majoration tarifaire progressive avec l'âge à l'adhésion et la durée de leur prêt
- Services**
  - Espace personnel sécurisé en ligne pour plus de confidentialité, et pour une plus grande réactivité dans l'analyse médicale
  - Edition immédiate** de la délégation d'assurance

### Conditions

- Âge limite d'adhésion**
  - 70<sup>ème</sup> anniversaire pour les garanties décès
  - 64<sup>ème</sup> anniversaire pour les garanties PTIA, ITT, IPT, IPP
- Âge limite de prestation**
  - Jour 85<sup>ème</sup> anniversaire pour les garanties décès
  - Jour 67<sup>ème</sup> anniversaire pour les garanties PTIA
  - Lors du départ en retraite et au plus tard le jour du 67<sup>ème</sup> anniversaire pour les garanties ITT, IPT, IPP
- Formalités médicales**
  - Questionnaire de santé simplifié avant 45 ans et 500 000 €
  - Sélection médicale en ligne et tarification immédiate pour 80 % des pathologies
  - Aucune formalité médicale en cas de rallongement de la durée du prêt dans la limite de 360 mois
- Crédits éligibles**
  - Capitaux assurés** : pour tous les types de prêts, le montant assuré doit être compris entre 18 000 € et 1 000 000 €

### Structure Tarif

- Tarification sur âge à l'adhésion en capital initial à cotisations constantes

POUR  
VOUS

- Services** : **Parcours digitalisé** : - Tarificateur en ligne des risques médicaux et sportifs  
- Adhésion en ligne, signature électronique avec coffre-fort externalisé  
- Suivi en ligne de l'avancement du dossier et alertes mails
- Commissionnement** : Le choix entre rémunération linéaire de 0 à 30 % (par pas de 1 %) ou escomptée de 0 % à 50/25 (sauf pour les prêts de 5 ans et moins)
- Garanties associées** : produit d'épargne, de prévoyance et financement



## FORMALITÉS MÉDICALES

Capitaux décès à assurer (encours compris)	Âge	De 18 à 45 ans	De 46 à 55 ans	De 56 à 70 ans
De 18 000 à 150 000 €		QSS	QM	QMS
De 150 001 à 300 000 €				QMS + BIO
De 300 001 € à 500 000 €			QM + RM + BIO	QMS + RM + BIO + ECG + TN + PSA
De 500 001 € à 1 000 000 €		QM + BIO + TN	QM + RM + BIO + ECG + ECBU + TN	QMS + RM + BIO + ECG + ECBU + TN + PSA

### DESCRIPTION DES EXAMENS MÉDICAUX

**QSS** : Questionnaire Simplifié

**QM** : Questionnaire Médical

**QMS** : Questionnaire Médical Sénior

**RM** : Rapport Médical à compléter par un médecin examinateur après examen clinique de l'assuré et avec analyse d'urine sur bandelettes selon les déclarations du proposant

**BIO** : Analyses biologiques (hémogramme, glycémie, cholestérol, cholestérol HDL, triglycérides, transaminases, gamma GT, test VIH, antigène HBS, Sérologie de l'hépatite C, vitesse de sédimentation globulaire, uricémie, créatinine)

**PSA** : Pour les hommes de 56 ans et plus

**ECG** : Compte rendu d'un examen cardio-vasculaire avec tracé d'ECG (de repos) établi par un cardiologue

**ECBU** : Examen cyto bactériologique des urines

**TN** : Test de nicotine (pour les non-fumeurs)

### DURÉE DE VALIDITÉ DES EXAMENS MÉDICAUX

Durée des formalités (rapport médical et tout autre examen) : 12 mois

Durée de validité QSS, QM ET QMS : 6 mois

### PRISE EN CHARGE

Pour vous permettre de réaliser ces formalités dans les meilleures conditions et sans avance de frais, nous vous invitons à contacter un centre médical partenaire. Ainsi, l'assureur prend en charge les honoraires médicaux, et les résultats parviennent directement à notre médecin conseil. Si vous ne pouvez pas vous rendre dans l'un des centres que nous vous proposons ou si vous préférez effectuer ces formalités médicales auprès d'un praticien de votre choix, les frais engagés vous sont facturés. L'Assureur vous rembourse les honoraires médicaux correspondants (hors frais de déplacement), dans la limite de plafonds. Il vous suffit d'adresser vos notes d'honoraires originales à l'adresse suivante : SOPRETIS ASSURANCE EMPRUNTEUR - 38 rue La Condamine, 75017 Paris.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

- L'assureur prend en charge les frais médicaux engagés par l'assuré selon la grille de formalités et dans la limite de plafonds.
- Si vous ne donnez pas suite à votre demande d'adhésion ou si vous refusez les conditions proposées par l'Assureur alors qu'elles sont sans surprime ou sans réserve, les honoraires relatifs aux examens médicaux restent à votre seule charge.